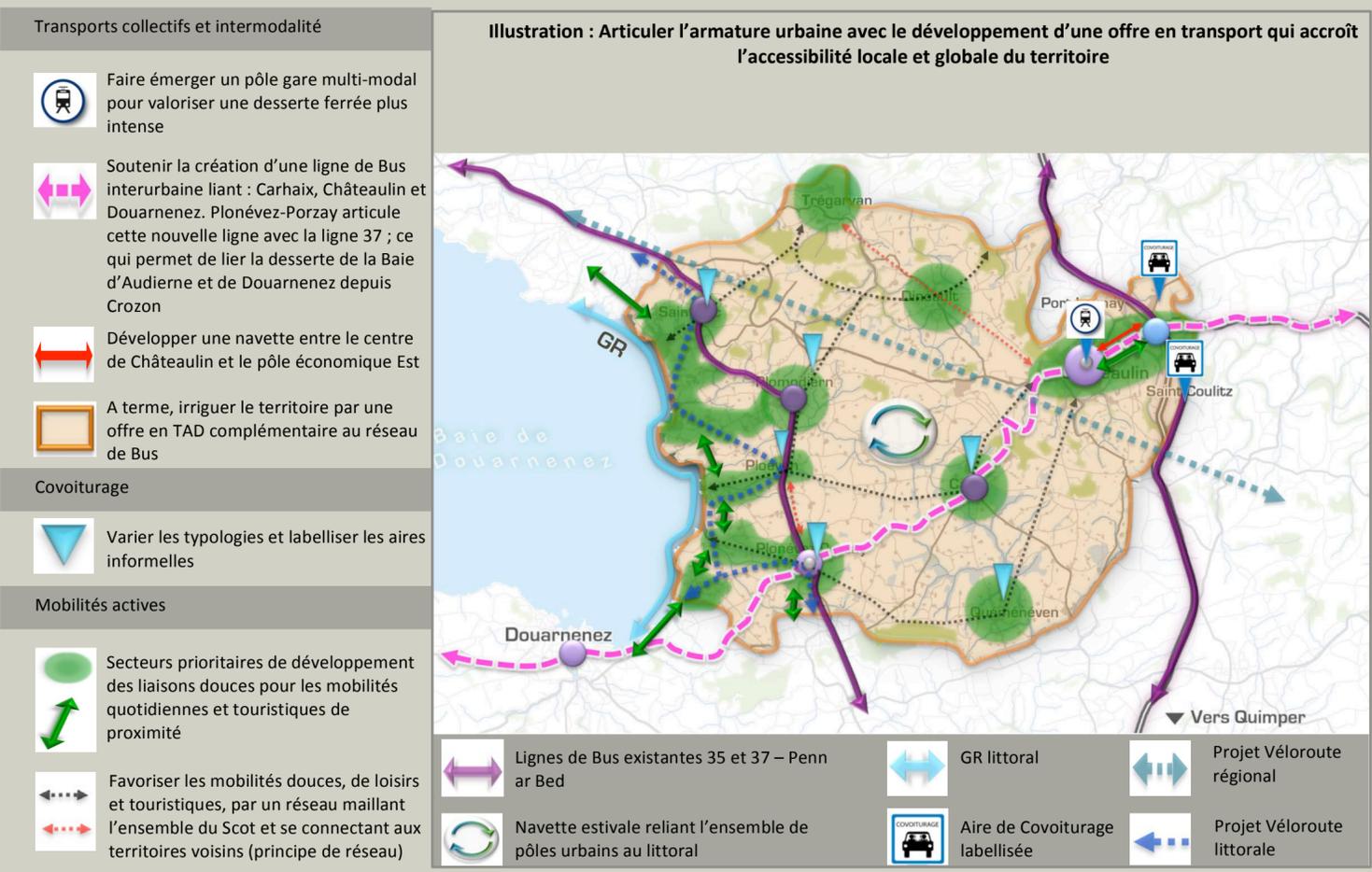
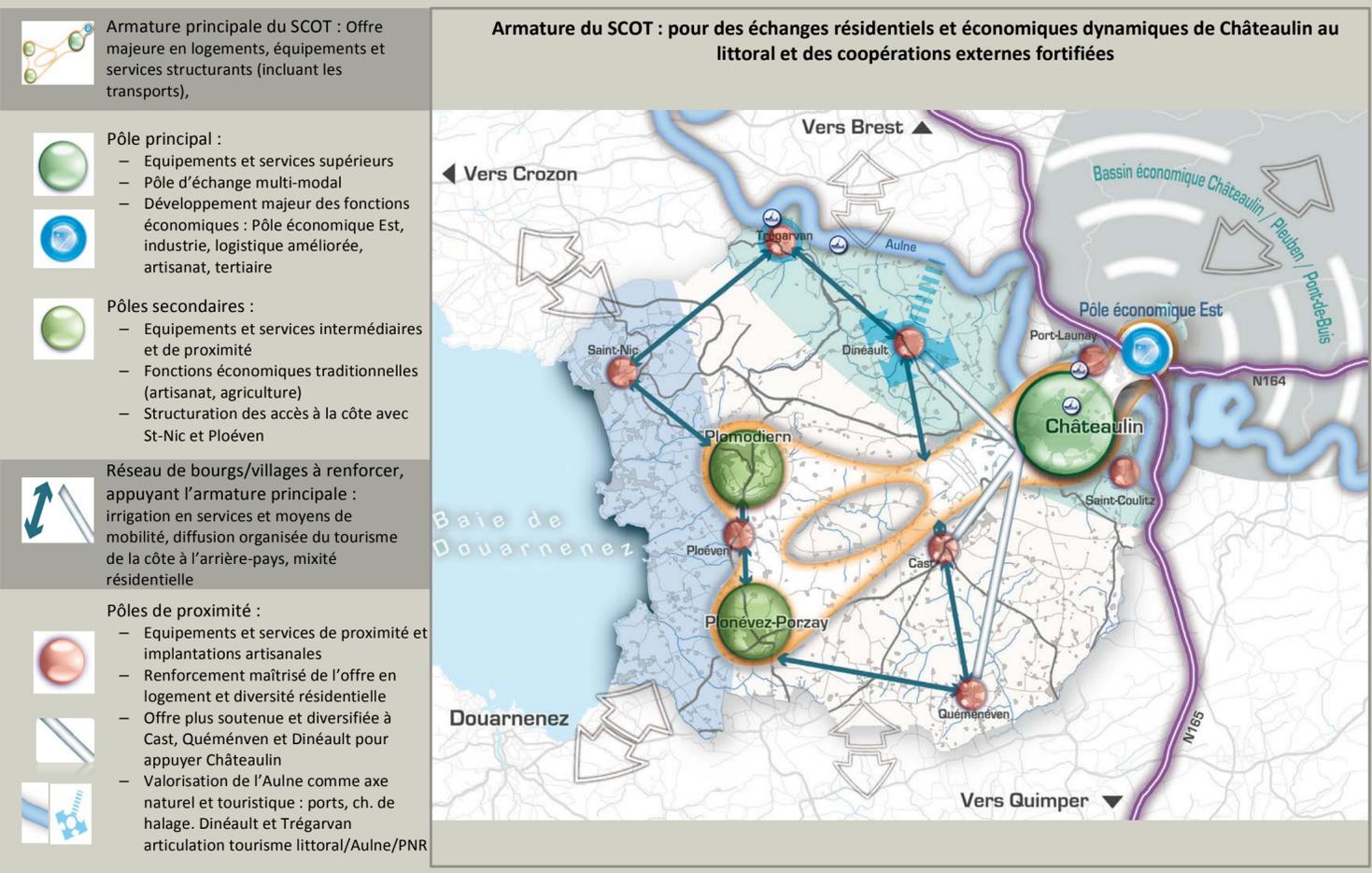


ANNEXES CARTOGRAPHIQUES DU DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS :

- Planche 1 : Armature du SCOT et Articulation de l'armature urbaine avec le développement d'une offre de transport
- Planche 2 : Trame verte (à l'échelle 1 / 50 000ème)
- Planche 3 : Trame bleue (à l'échelle 1 / 50 000ème)
- Planche 4 : Structuration du grand paysage (à l'échelle 1 / 50 000ème)

Avertissement : les représentations cartographiques doivent être lues au format A2

PIÈCE N°3 DU DOSSIER DE SCOT



Vers Crozon

Vers Brest

Vers Quimper

Baie de Douarnenez

Douarnenez

Trégarvan

Saint-Nic

Dinéault

Port-Launay

Plomodiern

Châteaulin

Saint-Coulitz

Ploéven

Cast

Plonévez-Porzay

Quéménéven

La dynamique forestière et bocagère, pour une trame verte support de la qualité de fonctionnement environnemental globale du territoire

- La trame verte fonctionnelle du SCOT :
- Protéger les principaux boisements :
 - Assurer leur protection tout en permettant les possibilités d'exploitation dans le cadre d'une gestion compatible avec leur sensibilité écologique
 - Affirmer la qualité des lisières forestières
- Pérenniser le maillage bocager :
 - Pérenniser le maillage global existant et sa cohérence d'ensemble
 - Protéger les éléments assumant des fonctions essentielles pour la qualité environnementale du territoire
 - Haies constituant des liaisons bocagères d'intérêt Pays
 - Haies participant à la pérennisation du maillage en secteurs de protection prioritaire du bocage (secteurs amont, à forts enjeux de stabilisation du paysage agricole)
 - Haies participant à la maîtrise des ruissellements, des pollutions, et au maintien de la biodiversité

- A titre d'information :
- Tissu bâti
 - Principaux cours d'eau
 - Réservoirs biologiques
 - Continuités majeures

← Vers Crozon

Vers Brest ▲

▼ Vers Quimper

Baie de Douarnenez

Douarnenez

Trégarvan

Saint-Nic

Dinéault

Port-Launay

Plomodiern

Châteaulin

Saint-Coulitz

Ploéven

Cast

Plonévez-Porzay

Quéménéven

Protéger les zones humides, cours d'eau et milieux naturels associés, pour assurer le rôle écologique de la trame bleue



La trame bleue fonctionnelle du Pays de Châteaulin et du Porzay



Protéger les zones humides :
- Préserver les zones humides pour leurs fonctions au regard de la gestion de l'eau et de la biodiversité
- Favoriser leur valorisation dans un cadre compatible avec la fonctionnalité des sites



Protéger les zones cours d'eau et la qualité des milieux y étant associés
- Préserver les abords des cours d'eau
- Favoriser leur bon fonctionnement et leur continuité écologique

A titre d'information :



Axes migratoires identifiés par le SDAGE



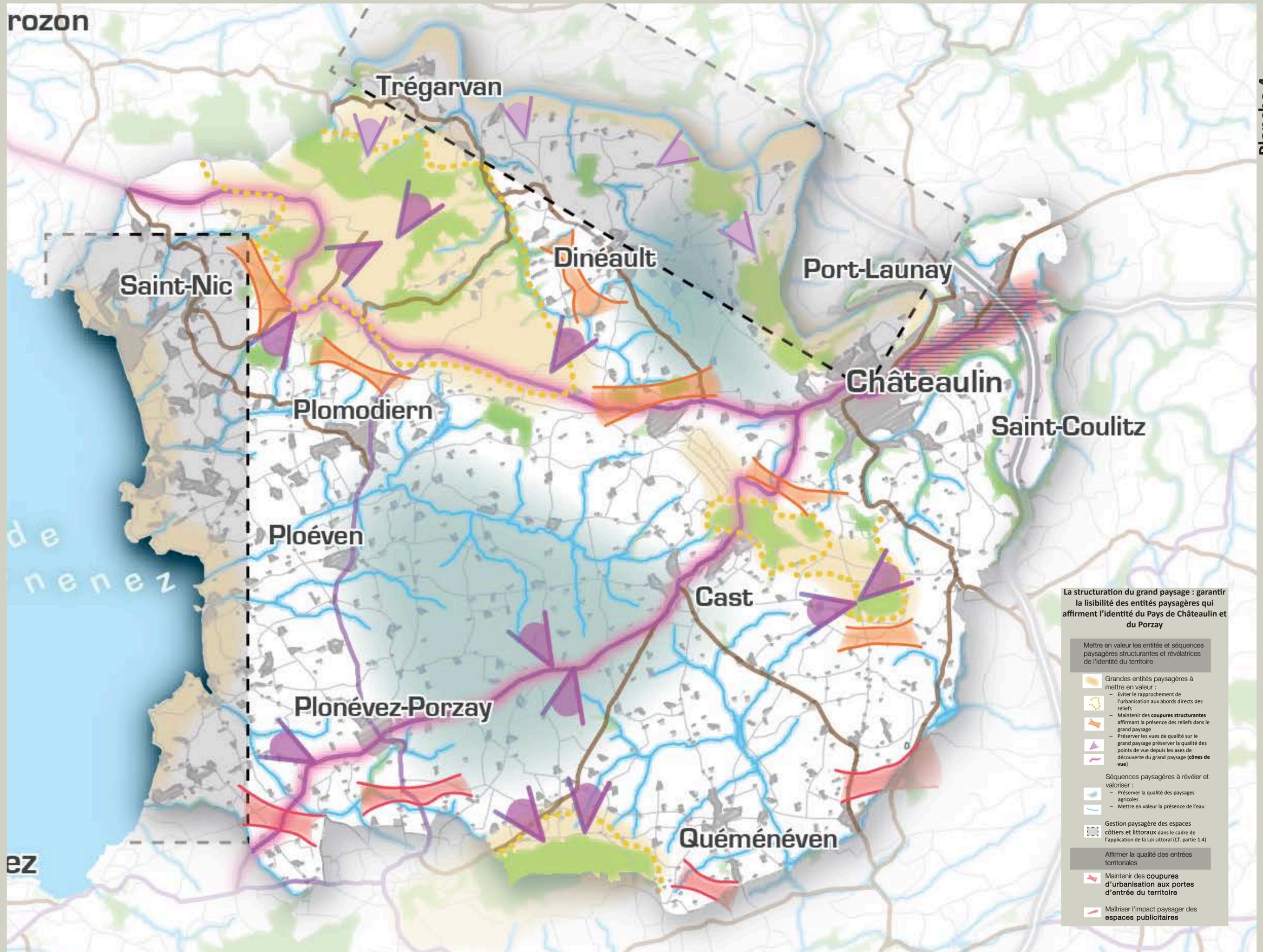
Tissu bâti



Réservoirs biologiques



Continuités majeures



La structuration du grand paysage : garantir la lisibilité des entités paysagères qui affirment l'identité du Pays de Châteaulin et du Porzay

Mettre en valeur les entités et séquences paysagères structurantes et révélatrices de l'identité du territoire

-  Grandes entités paysagères à mettre en valeur :
 - Éviter le rapprochement de l'urbanisation aux abords directs des reliefs
 - Maintenir des coupures structurantes affirmant la présence des reliefs dans le grand paysage
 - Préserver les vues de qualité sur le grand paysage préserver la qualité des points de vue depuis les axes de découverte du grand paysage (cônes de vue)
- 
- 

Séquences paysagères à révéler et valoriser :

-  - Préserver la qualité des paysages agricoles
-  - Mettre en valeur la présence de l'eau

Gestion paysagère des espaces côtiers et littoraux dans le cadre de l'application de la Loi Littoral (Cf. partie 1.4)

Affirmer la qualité des entrées territoriales

-  Maintenir des coupures d'urbanisation aux portes d'entrée du territoire
-  Maîtriser l'impact paysager des espaces publicitaires

de nenez

ez